



Déclaration Restauration CFE CGC du 30 octobre 2020

Le sujet de la Restauration anime beaucoup les débats et semble être un sujet d'incompréhension entre les organisations syndicales. Que ce soit par la mise en place de cantines collectives ou des mesures adaptées à la situation sanitaire ou au télétravail, n'oublions pas que le budget Restauration est une prérogative du CSEE WIN pour fournir une subvention restauration à tous les salariés WIN en activité.

La CFE-CGC Orange n'a pas signé cet accord de délégation et l'actualité nous donne raison.

- aucune prestation Restauration pour les Télétravailleurs COVID depuis le 11 mai 2020 pour l'effectif catégorie C (soit 93%) entre le 11 mai et le 31 août.
- aucune prestation Restauration pour les télétravailleurs « contractuels » situés à moins de 15 minutes à pied d'une cantine Orange, d'un RIE ou même d'un restaurant sans convention type administratif.
- prélèvement de taxes, loyers et charges salariales du personnel Orange délégué à la gestion de la Restauration, soit plus de 22% de frais fixes.
- fermeture de 10 Restaurants en 2019
- ajout d'une taxe sur les « extérieurs » dite PPC
- baisse de fréquentation de 10% en 2018 et de nouveau 10% en 2019
- le taux de prise de repas était de 54% en 2018 et donc moins de 50% en 2019

Les indicateurs de cet accord ne sont pas bons, c'est le moins que l'on puisse dire.

Les organisations syndicales signataires de cette délégation ont versé l'intégralité du budget Restauration WIN 2020 au Comité National Restauration soit 2,8 millions d'euros pour couvrir 100% des repas des salariés WN et non 50%. En tant que représentants du personnels, les élus CFE-CGC du CSEE WIN demandent que soient préservés les intérêts des salariés et qu'une solution de restauration soit mise en place pour tous les salariés WIN ou à défaut de réduire ce montant de budget délégué.

La nouvelle période qui commence de « télétravail exclusif » est encore un élément de plus allant dans ce sens. A partir de lundi, les cantines sont de nouveau fermées et les salariés catégories B et C invités à travailler à distance (soit plus de 90% de l'effectif).

Qu'en sera-t-il de la subvention journalière de restauration ?

Nous attendons de connaître, au travers du mandatement de notre commission restauration, les mesures prises par le CNR pour assurer la prestation repas pour tous durant cette nouvelle période d'exception.

Nous vous remercions pour votre écoute.